

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°6226SGCOM08

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5, b rue de Paris CS 31023
97404 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 02 62 94 20 00

Objet de la consultation

**Accord-cadre de production audiovisuelle pour
la CCI Réunion - Années 2026 à 2029**

La procédure de passation utilisée

Procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

Le 02 octobre 2026- 12h (Heure locale – Ile de la Réunion)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions et candidature**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

Données générales

La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCI Réunion) accompagne les entreprises du territoire dans leur création, leur développement et leur croissance. Forte de plus de 45 000 entreprises ressortissantes, elle représente leurs intérêts, soutient l'innovation et contribue activement au développement économique de l'île.

Ses principales missions portent sur la création et la transmission d'entreprise, le développement des activités, l'accompagnement des dirigeants, ainsi que l'information et l'appui dans les démarches administratives.

La CCI Réunion est également un acteur majeur de la formation professionnelle grâce à son Centre de Formation, qui propose des parcours du CAP au Bac +5 et accompagne chaque année de nombreux jeunes, alternants et salariés dans le développement de leurs compétences.

Par son action quotidienne, la CCI Réunion favorise l'emploi, l'innovation et l'attractivité économique du territoire.

Article 1 premier - Objet du marché

Le Présent accord cadre a pour objet une **production audiovisuelle et/ou photographique pour publication et diffusion sur tous les supports de communication de la CCI Réunion** pour les années 2026-29 définis en annexe n°1 du CCP

La notification des commandes auprès des candidats donnera lieu à des marchés dits subséquentes.

L'estimation totale du marché pour l'ensemble des lots est de : **140 000€ ht/3ans**

1-2 Lieu de livraison des prestations :

Siège – Direction de la communication
5 B rue de paris – CS 31023
97404 St Denis Cédex

1-3. Caractéristiques principales du marché :

Cet accord cadre est régi par le présent règlement de consultation se déroulera **en deux (2) phases**.

Désignation des différentes phases

Phase A : Pré sélection des candidats maximum 3

Phase B : Remise en concurrence

- Le marché est de type accord cadre pour la production **audiovisuelle et photographique pour les supports de communication de la CCI Réunion**
- Les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins durant les trois ans.
- Ce marché comporte à titre indicatif un montant maximum annuel de commande par an et pour l'ensemble des candidats retenus.

Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Il est renouvelable deux fois soit un maximum de trois ans (36 mois).

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Suivi de la prestation

Les marchés subséquents (phase B) au présent accord-cadre seront suivis par les personnes référentes désignés en concertation avec la Direction de la communication.

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Accord Cadre de type multi attributaire (maximum 3 candidats)

Il est passé selon la procédure suivante :

- Procédure adaptée : Articles R2123-1 en Accord Cadre R.2162-1 et 4
- Avec négociation: R2123-5
- De type subséquent R2162-7 et 12
- Multi attributaire : Article R2162-10
- Allotissement : Article R2113-1 à 3
- Avec un minimum d'une commande par an pour l'ensemble des lots

2-2 Type de marché

Accord cadre de fournitures courantes et de service

Les références aux nomenclatures européennes (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Objet principal - Classification CPV : 92110000-5 (Services de production de films cinématographiques et de vidéos et services connexes)

Référence nomenclature NUTS (Nomenclature des unités Territoriales statistiques) : FR94

Financement de la prestation

Les marchés subséquents objet du présent accord cadre peuvent être financés par un ou plusieurs organismes publics ou privés. Les financeurs n'interviennent pas sur les mêmes opérations et sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du marché et en fonction des opérations.



Article 3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

L'accord cadre est composé de trois (3) lots (cf. 1-1 du présent document)

- Lot 1 : Vidéo de promotion
- Lot 2 : Reportage
- Lot 3 : Interview

Acceptation des variantes :

Oui ouverte selon les propositions de productions des prestataires

Options :

Non

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par virement sur présentation de la facture accompagnée obligatoirement du bon de livraison et du bon de commande de la CCI Réunion.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions sera de :

- **Phase A** : 180 jours à compter de la date limite fixée lors de la réception des offres. Il la
- **Phase B** : 60 jours.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Cette consultation se déroulera en deux (2) phases

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir par les candidats à l'acheteur public) comprend les documents suivants :

❖ Phase A : Présentation des candidatures

La CCI Réunion met à votre disposition les documents suivants :

- Le CCP et annexes paraphé et signé
- L'Acte d'engagement renseigné et signé
- Le(s) Bordereau(x) de Prix renseigné et signé
- Annexe conflit d'intérêt renseigné et signé
- **Annexe RGDPD renseigné et signé**

3-6-Conditions d'obtention et dépôt des documents

Dépôt de candidature et retrait du dossier électronique directement à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

❖ Phase B : Présentation des offres

A l'issue de la Phase A et durant la survenance du besoin, la CCI Réunion **indiquera** par mail aux candidats ses besoins.

Dépôt des offres : Les candidats devront confirmer, par retour mail

Le **pouvoir adjudicateur** fixera un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues. L'adresse et le mode de dépôt des offres seront alors indiqués aux candidats.

Article 4 - Présentation des propositions et candidature

4-1-Documents à produire

Les documents à produire pour la phase A (dûment complétés et visés) sont ceux énoncés aux articles **3-5 ; 4-1** toutes informations sur la capacité technique, humaine et financière du candidat à assurer la mission **et seront organisés comme suit :**

L'offre financière du candidat

- L'acte d'engagement (AE)
- Le(s) bordereau(x) des prix type forfaitaires

Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes

- Annexe n°1 : Lots 1 à 3
- Annexe n° 2 : Conflits d'intérêt
- Annexe n°3 : RGPD

L'offre technique du candidat

- Le mémoire justificatif des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat.

Autres pièces à fournir :

- DC1,
- DC2,
- 3666-SD (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale
- Ou DUME (facultatif)
- Les attestations d'assurances,

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

a. Situation juridique:

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Le(s) candidat(s) sélectionné en phase A produira une attestation sur l'honneur ou fournira les pièces justificatives concernant :

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (3666 SD) et sociales
- L'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

b. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

c. Les capacités techniques et professionnelles – références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment compléter avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

L'absence de ces documents entrainera le classement de l'offre du candidat concerné « irrégulière ».

Le candidat attributaire fournira les pièces justificatives concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française et seront établis en euros.

4-3 Unité monétaire (€)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 5 - Conditions de dépôt des candidatures et des offres en phase A et B

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

Les candidats transmettront leurs candidatures et leurs offres (Cf. article 3.6)

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Phase A- La phase de sélection des candidatures

Les soumissionnaires seront classés dans un premier temps en fonction des candidatures retenues et non retenues :

- 3 candidatures par lot (correspondant à leurs spécialités)

La CCI Réunion se réserve le droit de limiter au maximum à 3 le nombre des candidats...

L'analyse des offres se fera en fonction des critères suivants :

Critère d'analyse des candidatures

- **Conformité administrative** : (DC1, DC2, RC Attestation fiscale social etc...)
- Attestation de RC

1/ Valeur technique des offres : 40%

2/ Prix : 60% (bordereau de prix)

Valeur technique	Lot 1 Vidéo de promotion	Lot 2 Reportage	Lot 3 Interview
Compréhension des enjeux	20 pts	10 pts	30 pts
Qualité des références Créativité : Des références comparables de réalisation (exemples avec liens pour visionnage)	20 Pts	20 Pts	20 Pts
Moyens techniques	20 Pts	30 Pts	20 Pts
Moyens humains et l'équipe dédiée	15Pts	15Pts	10Pts
Protocole : Le mode opératoire	15 Pts	15 Pts	15 Pts
Démarche RSE (norme/certification ISO) : Part de distanciel proposée, recours aux outils collaboratifs	10 Pts	10 Pts	05 Pts

Mode d'appréciation

Très satisfaisant : 100 pts
Satisfaisant : 70 pts (pondération à + 10%)
Moyen : 50 pts (pondération à + 10%)
Non satisfaisant : 0

**Le prix : 60% (de la liste du BP de la CCI Réunion)
(100 Pts maximum)**

➤ Prix (forfaitaire)

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

La note finale N de chaque offre

$$N = (VTO \times 0,40) + (Np \times 0,60)$$

Un classement sera alors fait afin de sélectionner les trois candidats/lot.

6.2 Sélection des offres

Phase B – Les commandes

La CCI REUNION consultera par écrit (par tous moyens permettant de certifier l'envoi des demandes) les titulaires retenus de l'accord-cadre les trois premiers au classement.

Au moment de la survenance du besoin. La CCI Réunion demandera aux trois candidats retenus en phase A de chiffrer un besoin concernant l'un des trois lots. La CCI Réunion choisira parmi les trois candidats retenus en phase A selon les critères suivants :

- **L'offre la mieux disante : Qualité de la prestation : 100 Pts**
 - La VTO : 40 Pts
 - Prix : 60 Pts

Le candidat ayant obtenu le nombre de point le plus grand sur 100 pts sera retenu.

6.3 Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- Les candidats n'ayant **pas dépassés 70/100 en phase A**

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2152-1 et 2 ; L2141-1 du Code de la Commande Publique.

En cas d'égalité au final entre plusieurs candidatures ou offres, l'attributaire sera choisi parmi les opérateurs présentant la proposition financière la plus avantageuse.

Une phase de négociation pourra être ouverte ou pas avec les candidats en phase B.

Article 7 - Renseignements complémentaires

PHASE A

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard **cinq (5) jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite directement :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

7.3 Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : idem article 7.1)

7-5 Utilisation des données personnelles dans le cadre de la consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement aux fins de :

- Gérer la commande publique ;
- Préparer et lancer les procédures de marchés publics ;
- Recevoir et évaluer les candidatures et les offres ;
- Attribuer les marchés publics ;
- Exécuter et suivre les marchés publics.

Base légale : obligation légale (code de la commande publique).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Droits des personnes : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de traitement.

L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : par mail, dpo@reunion.cci.fr ou par voie postale à la CCI Réunion - DPO - 5B rue de Paris - CS 31023 - 97404 Saint-Denis.

Si les opérateurs estiment que leurs droits relatifs à leurs données personnelles ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), www.cnil.fr.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.